

Compte rendu du groupe de travail « Hiérarchisation des enjeux » des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Groupe de travail « Hiérarchisation des enjeux écologiques »
	Date : mercredi 19 janvier 2021 de 14h à 17h.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE - Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel (SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD - Office français de la Biodiversité (OFB).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
Documents joints : support de présentation, liste de participants	

Résumé : Ce second groupe de travail, commun aux deux sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy Cap Fréhel avait pour objectif de présenter les résultats des travaux de hiérarchisation des enjeux et de définition des objectifs de conservation à long terme.

Les travaux présentés s'appuyaient sur les groupes de discussions thématiques avec les experts de chaque thématique qui - réunis entre décembre 2020 et janvier 2021 - ont pu discuter les méthodes et données utilisées et commenter les résultats obtenus.

Liste des groupes de travail techniques :

- Habitats terrestres/flore	4 janvier 2021	CBN Brest
- Herpétofaune	5 janvier 2021	Vivarmor
- Invertébrés		Gretia
- Mammifères terrestres/marins	6 janvier 2021	AL LARK, GECC, OCEANOPOLIS, GMB
- Oiseaux marins et terrestres	12 janvier 2021	Geoca, RNN St Brieuc, Vivarmor, Dreal
- Habitats marins	2 et 9 décembre 2020	MNHN, IFREMER
- Poissons amphihalins	16 déc. et 12 janv. 2021	Fédération de pêche, APPMA, BGM, SBAA, RNN St Brieuc, DDTM22

Déroulé : Après un tour de table, un rappel des GT déjà organisés et une présentation des objectifs de la réunion, les résultats obtenus pour chaque thématique ont été présentés et discutés avec les participants de ce groupe de travail. Une présentation des perspectives et du calendrier de travail a conclu la réunion.

Participants : 40

	Personne	Fonction	Structure
A	Claire Tréhet	Natura 2000 Espèce protégées	DDTM 22
A	Magali Leclercq	Gestion du DPM	DDTM 22
A	Pierre-Jean Berthelot	Chargé de mission biodiversité, Natura 2000	DREAL Bretagne
E	Michel Caingnard	Conseiller municipal délégué à la transition écologique	Commune de Plérin

E	Pierre La porte	Adjoint urbanisme	Commune de Plérin
E	Jean-Luc Barbo	7ème vice-président, en charge de la transition écologique et énergétique	Lamballe terre et mer
E	Michele Moisan	Maire	Mairie Fréhel
E	Bruno Hernot	Adjoint tourisme	Marie Erquy
E	Yannick Morin	Président	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
G	Rozenn Guillard	Technicienne environnement	Lamballe terre et mer
G	Marion Collin	Chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
G	Olivier Abellard	Chargé de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
G	Pauline Blanchard	Chargée de mission N2000 marin	Office français de la Biodiversité
G	Morgane Oisel	Chargée de mission N2000	Saint Briec Armor Agglomération
G	Aurélien Pierre	Chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
G	Marie-Laure Cayatte	Directrice	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
G	Philippe Quéré	Chargé de mission N2000	Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
P	Marina le Gurun	Secrétaire	Blue Fish
P	Anais Guerin Chapel	Responsable Environnement	CAN
P	Pierre Gueutier	Vice-Président	CD voiles 22
P	Servane Le Calvez	Chargée de mission environnement/enquêtrice SIPêche	CDPMEM 22
P	Cevina Pelloin	Responsable Sports de nature	Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne
P	Caroline Le Saint	Chargée de mission environnement	CRC BN
P	Nolwenn Hamon	Chargée de mission ARP	CRPM Bretagne
P	Alain Dumont	Responsable de la gestion piscicole	Fédération départementale de Pêche 22
P	Yvon Ropert	Président	FFESSM Bretagne Pays de la Loire/CODEP22
P	Clémentine Pignon	Chargée de mission	FFRP 22
P	Yves Gauthier, Antoine, Catherine	Vice-Président de l'UNAN 22	Union des associations de navigateurs de la manche
S	Morgane Perri	Biologiste marine	Al Lark
S	Elise Laurent	Chargée de mission	CBN Brest
S	Estelle Porcher	Chargée de mission du SPN	Conseil Départemental 22
S	Pierre Brossier	Ingénieur Forêt Environnement	CRP Forêt
S	Pauline Couet	Chargée de mission scientifique	GECC
S	Lionel Picard	Chargé de mission, référent régional entomologie	GRETIA
S	Pierre Thiriet	Responsable DCSSM poissons	MNHN Dinard PatNat
S	Eric Feunteun	Chercheur en écologie marine, directeur	Station marine de Dinard
S	Delphine Evin	chargée de mission Verdelet	Vivarmor
S	Gaëlle Germis	Directrice	Bretagne Grands Migrateurs

Documents support du groupe de travail

Le document support de réunion rappelle les méthodes utilisées et les principaux résultats obtenus. La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/espace-d-echanges/hierarchisation-des-enjeux>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/hierarchisation-des-enjeux>

1. Principaux résultats et commentaires / thématique

Habitats terrestres

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code habitat	Intitulé habitat	Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000	Etat de conservation
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Très fort	Inconnu
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Très fort	Moyen état
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort	Moyen état
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Très fort	Moyen état
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)	Très fort	Moyen état
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Très fort	Bon état
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	Très fort	Moyen état
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort	Mauvais état
2190	Dépressions humides intradunaires	Très fort	Moyen état
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Très fort	Moyen état
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Très fort	Moyen état
4030	Landes sèches européennes	Très fort	Moyen état
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Très fort	Moyen état
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	Fort	Bon état
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Fort	Bon état
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Fort	Moyen état
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Fort	Bon état
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Moyen	Moyen état
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Moyen	Moyen état

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Baie de Saint Brieuc Est

Code habitat	Intitulé habitat	Enjeu patrimonial de l'habitat au sein du site Natura 2000	Etat de conservation
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Très fort	Moyen état
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Très fort	Moyen état
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort	Moyen état
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	Très fort	Moyen état
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	Très fort	Moyen état
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort	Moyen état
2190	Dépressions humides intradunaires	Très fort	Moyen état
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Très fort	Mauvais état
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Très fort	Moyen état
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Très fort	Moyen état
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Fort	Moyen état
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Fort	Moyen état
4030	Landes sèches européennes	Fort	Moyen état
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Fort	Moyen état
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Moyen	Bon état

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire »

Commentaires

- M Eric Feunten, MNHN-CRESCO

Est-il possible d'intégrer le réseau bocager comme habitat ? Préservation du réseau de haies qui conditionne la bonne qualité de l'eau en baie et dans les rivières.

Réponse SMGSFCECF : Les haies ne sont pas inscrites à la DHFF et ne peuvent pas rentrer en compte dans Natura 2000.

- M Eric Feunten, MNHN-CRESCO

Nécessité d'avoir une approche fonctionnelle pour ne pas passer à côté d'objectifs de la conservation de l'écosystème dans son intégralité et qui a donc un impact sur les espèces et habitats cités dans la

DHFF et la DO. Invitation à avoir une approche fonctionnelle inventive afin de considérer des éléments importants de l'écosystème même s'ils ne sont pas listés.

Réponse SBAA : Diagnostic appuyé sur des éléments provenant des ABI et des TVB, dont les bocages en font partie. Les bocages ne sont pas listés en tant qu'habitat. Mais N2000 en complémentarité avec d'autres programmes mis en œuvre sur les territoires. Périmètre en frange littoral et ne rentre pas assez dans les terres pour inclure le maillage bocager.

Réponse Dreal : Réseaux de haies très mal considérées, mais l'approche espèce d'intérêt communautaire est utilisé afin de les prendre en considération.

Réponse SMGSFCECF : Bocage important pour les chiroptères. Problème du territoire très littoral. Pour N2000, les haies sont soumises à évaluation d'incidences pour leur effacement. Donc protection plus importante pour le bocage sur le territoire.

- M Lionel Picard, GRETIA

Dans le cadre docob difficile de faire passer invertébrés car pas dans les directives mais on peut les rattacher aux habitats.

-Mme Estelle Porcher, CD22

Mise en place de dispositifs pour préserver les habitats classés prioritaires mais se heurte à la réglementation au niveau des documents d'urbanisme. Exemple des landes d'Erquy qui sont en moyen ou mauvais état de conservation se heurte au plan d'urbanisme ou forestier au niveau de l'abattage des pins et restaurer les milieux. Impossible de protéger les landes.

Réponse DDTM : Code de l'urbanisme et forestier en France qui peut aller à l'encontre des préconisations de la DHFF. Bien faire le lien entre les réglementations françaises. On ne peut pas aller à l'encontre de cela.

- M Pierre BROSSIER, CRPF

Sur communes littorales obligations de classer en espace boisé classé les boisements les plus importants des communes.

Ce sujet avait d'ailleurs été abordé lors de la labellisation Grand Site.

Réponse SMGSFCECF : Enchevêtrement de différentes réglementations. Jongler entre remettre en état pour Natura 2000 et les surfaces réglementaires des boisements. Des fois il n'y a pas de solutions à part réduire la densité de certaines espèces ou bien convertir de zones de pin en zones de feuillus.

Mme Elise Laurent, CBN Brest

Cela aurait été intéressant de mentionner aussi les colonnes de responsabilité régionale et de responsabilité du site au niveau du réseau N2000 Breton et l'enjeu patrimonial. Pour remettre dans un contexte national les sites.

Réponse SBAA : Harmonisation pour que les hiérarchisations soient sous le même format. On ajoutera ces éléments sur le docob.

Flore

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeux	Etat de conservation
Espèce d'intérêt communautaire				
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Très fort	Moyen état

L'état de conservation de *Rumex rupestris* étant dégradé, l'objectif à long terme serait de contribuer au rétablissement du bon état de conservation de l'espèce.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Enjeux	Etat de conservation
Espèce d'intérêt communautaire				
<i>Coleanthus subtilis</i>	Coléanthe délicat	Nat	Enjeu très fort	Etat moyen
<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	Nat	Enjeu très fort	Etat moyen

L'état de conservation du *Coleanthus subtilis* et du *Rumex rupestris* étant dégradé, les objectifs à long terme seraient de :

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation de l'espèce.

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

Pas de commentaires

Herpétofaune

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Majeur	Mauvais Etat
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1174	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Très fort	Moyen Etat
1207	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	Très fort	Moyen Etat
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort	Moyen Etat
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Modéré	Bon Etat
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Modéré	Moyen Etat
1213	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Faible	Moyen Etat

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	Moyen Etat
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort	Inconnu
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Modéré	Bon Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1203	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Majeur	Moyen Etat
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Très fort	Moyen Etat
6284	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très fort	Moyen Etat
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Moyen	Bon Etat
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Moyen	Moyen Etat

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe IV et V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1283	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	Moyen Etat
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Fort	Inconnu
5179	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Moyen	Bon Etat

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant:

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais, l'objectif proposé est le suivant:

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt communautaire »

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

- M Eric Feunten, MNHN-CRESCO

Interloqué de ne pas voir le lézard vert, mais de voir le Lézard à deux raies.

Réponse SMGSFCECF : Changement de nom de l'espèce. C'est le cas aussi pour le Crapaud épineux et la Couleuvre helvétique.

- M Eric Feunten, MNHN-CRESCO

Souhaite savoir si l'Orvet est bien présent sur les deux sites

Réponse SMGSFCECF : En effet, l'Orvet est a bien été contacté sur les deux sites

Invertébrés

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon Etat

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon Etat

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant.

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

M Lionel Picard, GRETIA

Intéressé de voir les invertébrés dans les listes. Données issues du cap d'Erquy. Ce qui est intéressant c'est que ce sont des espèces associées au milieu de dunes, où l'on retrouve des espèces calcicoles, de landes et de bas marais. Peu de données à Saint Brieuc Est. A chercher l'Agrion de mercure sur les territoires. 1700 données pour Saint-Brieuc Est issues des prospections menées sur les ENS.

Réponse SBAA : Gros manque de données à Saint-Brieuc Est à part aux Dunes de Bon Abri et la Réserve de Saint-Brieuc. Nécessité de faire plus d'études sur nos territoires, sans doute proposé en actions.

M Jean-Luc Barbot, Lamballe terre et mer

Entre le Gouessant et le Cap d'Erquy on ne parle d'aucun enjeu. Tout un linéaire de côte et espérance pour trouver des espèces d'intérêt. Zones en déprise agricole sur ce territoire.

Réponse SBAA : Tout le site Natura 2000 n'est pas encore couvert par un atlas de la biodiversité. Au regard du diagnostic effectué, il ressort qu'il manque beaucoup de données sur une partie du territoire. Malgré tout, on pourra agir avec la conservation et le rétablissement des habitats pour protéger les espèces. Le territoire de Lamballe Terre et Mer n'est pas oublié et le DOCOB sera bien mis en œuvre sur tout le périmètre.

Mammifères terrestres

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen Etat
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais Etat
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen Etat
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen Etat
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Très fort	Moyen Etat
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Très fort	Bon Etat
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon Etat
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur	Moyen Etat
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur	Moyen Etat
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort	Moyen Etat
5003	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort	Moyen Etat
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort	Moyen Etat
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort	Moyen Etat
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Très fort	Mauvais Etat
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort	Bon Etat
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort	Moyen Etat
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort	Moyen Etat
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort	Bon Etat
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Modéré	Moyen Etat

Lorsque l'état de conservation est bon et stable l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Lorsque l'état de conservation est dégradé, l'objectif proposé est le suivant.

Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire.

Les autres espèces d'intérêt qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront maintenues et rétablies en contribuant au maintien et au rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Baie de Saint Brieuc Est

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu	
Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen Etat
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais Etat
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen Etat
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen Etat
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Majeur	Moyen Etat
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Majeur	Bon Etat
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon Etat
Espèces inscrites en Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/EEC				
1331	Noctule de Leister	<i>Nyctalus leisteri</i>	Majeur	Moyen Etat
1322	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Majeur	Moyen Etat
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fort	Moyen Etat
5003	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Très fort	Moyen Etat
1330	Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Très fort	Moyen Etat
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Très fort	Moyen Etat
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Fort	Mauvais Etat
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Fort	Bon Etat
1327	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Fort	Moyen Etat
1329	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Fort	Moyen Etat
2016	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fort	Bon Etat
1314	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Moyen	Moyen Etat

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais, l'objectif proposé est le suivant :

« Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire »

Les autres espèces présentes sur le site qui ne sont pas inscrites à la Directive Habitat Faune Flore mais qui présentent un intérêt sur le site Natura 2000 seront prises en compte au travers des objectifs de maintien et ou de rétablissement des habitats d'intérêt communautaire.

Commentaires

M Pierre Brossier, CRPF

Il est étonné de voir des espèces arboricoles présentes sur les sites car les périmètres Natura 2000 n'ont pas de grande superficie boisée.

Réponse SBAA : On a la chance d'avoir un site de Swarming au niveau de la Saint Brieuc qui permet d'avoir une bonne diversité d'espèces et notamment de Murins.

Oiseaux marins et terrestres

Résultats

Les résultats sont présentés pour les oiseaux marins et terrestres nicheurs, reproducteurs (nicheurs sur les sites à proximité et fréquentant les sites Natura 2000 pour leurs fonctionnalités en dehors de la nidification) et en période internuptiale, que ce soit en passage migratoire ou en hivernage.

L'objectif à long terme est proposé pour les nicheurs et les reproducteurs :

- Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs et reproducteurs d'intérêt communautaire.
ou
- Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs et reproducteurs d'intérêt communautaire.

Et pour les oiseaux en période internuptiale :

- Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en période internuptiale.
ou
- Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en période internuptiale.

Il est proposé d'actualiser le formulaire standard de données en y intégrant les espèces qui n'y figurent pas encore.

Baie de Saint Brieuc Est

- | | | |
|---------------------|--------------------|-----------------------|
| - Avocette élégante | - Fauvette pitchou | - Barge à queue noire |
| - Balbuzard pêcheur | - Petit Gravelot | - Fuligule milouin |
| - Chevalier sylvain | - Fou de bassan | - Fuligule morillon |
| - Fauvette pitchou | - Spatule blanche | - Harelde boréale |
| - Grèbe esclavon | - Macareux moine | - Bécasseau cocorli |
| - Guifette noire | - Bécasseau minute | - Labbe parasite |
| - Sterne arctique | - Fou de bassan | - Labbe pomarin |
| - Sterne de Dougall | - Fulmar boréal | - Mouette tridactyle |
| - Sterne naine | - Grand labbe | - Puffin des anglais |

Cap d'Erquy Cap Fréhel

- Faucon pèlerin	- Aigrette garzette	- Mouette rieuse
- Bondrée apivore	- Barge rousse	- Bécasseau sanderling
- Martin-pêcheur d'Europe	- Plongeon catmarin	- Petit Gravelot
- Râle d'eau	- Sterne de Dougall	- Tournepierre à collier
- Canard colvert	- Bécasseau maubèche	- Mouette rieuse
- Tadorne de Belon	- Bécassine des marais	-
- Sterne de Dougall	- Canard colvert	-
- Courlis corlieu	- Courlis cendré	-

Commentaires

- M Eric Feunten, MNHN-CRESCO

Le Fulmar boréal et la Mouette tridactyle n'apparaissent pas dans le tableau des espèces reproductrices sur le site mais elles y sont pourtant observées en alimentation en période de reproduction. Ce sont des espèces qui nichent sur le site Cap d'Erquy Cap Fréhel. Ces espèces seront donc ajoutées à la liste des reproducteurs dans le site.

L'état de conservation semble s'éloigner de la réalité locale.

Ce sont les listes rouges mondiales, européennes et nationales et les tendances à court et long termes qui sont utilisées pour définir l'état de conservation (critère de vulnérabilité). On les privilégie par rapport aux tendances locales et aux listes régionales car c'est l'état général de la population qui importe pour définir le niveau de responsabilité des sites Natura 2000.

Note suite au GT : La Mouette tridactyle apparait à enjeu fort comme reproductrice et le Fulmar boréal à enjeu moyen sur le site de la Baie de Saint-Brieuc est.

Habitats marins

Résultats

Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Zone	Habitat Générique CH2004 / HIC	Habitat Élémentaire CH2004	Note finale	Niveau d'enjeu
SUBTIDALE	1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés	2	Enjeu Faible
		1110-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i>	6	Enjeu Fort
		1110-3 Sables grossiers et graviers	5	Enjeu Fort
		1110-3 Banc de Maërl	6	Enjeu Fort
	1160 Grandes criques et baies peu profondes	1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux	2	Enjeu Faible
		1170-5 Roches infralittorales en mode exposé	6	Enjeu Fort
INTERTIDALE	1170 Récifs	1170-ND Récifs de roches et cailloutis circalittoraux	6	Enjeu Fort
		1170-1 Roche supralittorale	4	Enjeu Moyen
		1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité	3	Enjeu Moyen
		1170-3 Roches médiolittorales en mode exposé	3	Enjeu Moyen
		1170-9 Champs de blocs	2	Enjeu Faible
	8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées	8330-1 Grottes en mer à marées	6	Enjeu Fort
	1130 Estuaires	1130-1 Slikke en mer à marées	3	Enjeu Moyen
	1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140-3 Estrans de sable fin	3	Enjeu Moyen
1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres		2	Enjeu Faible	
1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à <i>Orchestia</i>				
1140-4 Sables dunaires				
1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers				

Baie de Saint Brieuc Est

Zone	Habitat Générique CH2004 / HIC	Habitat Élémentaire CH2004	Note finale	Niveau d'enjeu
SUBTIDALE	1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés	4	Enjeu Moyen
		1110-3 Sables grossiers et graviers	3	Enjeu Moyen
		1110-4 Sables mal triés	4	Enjeu Moyen
	1160 Grandes criques et baies peu profondes	1160-B4-11 Sédiments hétérogènes infralittoraux, bancs de crépidules	4	Enjeu Moyen
		1160-B6-1.11 Vases sableuses infralittorales, banc de crépidules	4	Enjeu Moyen
	Banc de Maërl	Présents sur 1110-3 et 1160	6	Enjeu Fort
INTERTIDALE	1170 Récifs	1170-5 Roches infralittorales en mode exposé	3	Enjeu Moyen
		1170-1		
		1170-2/3 Roches médiolittorales en mode abrité ou exposé	3	Enjeu Moyen
	8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées	1170-9 Champs de bloc	2	Enjeu Faible
		8330-1 Grottes en mer à marées	3	Enjeu Moyen
	1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140-1		
		1140-2		
		1140-3 Estrans de sable fin	5	Enjeu Fort
1140-5				
1150 Lagunes côtières	1150-1 Lagunes en mer à marées	1	Enjeu Faible	
1130 Estuaires	1130-1 Slikke de la mer à marées	4	Enjeu Moyen	

Objectifs à Long Terme

Lorsque l'état de conservation est bon l'objectif proposé est le suivant:

« **Contribuer au maintien du bon état de conservation** »

Lorsque l'état de conservation est moyen ou mauvais, l'objectif proposé est le suivant:

« **Contribuer au rétablissement puis maintien du bon état de conservation** »

Lorsque l'état de conservation est inconnu, l'objectif proposé est le suivant:

« **Contribuer au rétablissement et/ou maintien du bon état de conservation** »

Commentaires

M Jean-Luc Barbot, Lamballe terre et mer

Il existe un problème de dépôt d'algues vertes qui doit sans doute avoir un impact sur la biodiversité marine et les habitats. La Baie de Saint Brieuc a une particularité, avec les barrages à proximité qui constituent des obstacles à la continuité piscicole (anguille, lamproie, alose et saumon), ceci ne peut être ignoré, cela rentre-t-il dans le cadre de votre mission où est-ce hors sujet ?

Réponse OFB : Pour le premier point sur les algues vertes, on a bien connaissance de ce problème. C'est une des raisons pour lesquelles l'état de conservation des habitats de l'estran ont été déclassés en état moyen. Durant cette étape de diagnostic, on ne fait pas encore le croisement entre les pressions qui s'appliquent et les espèces ou habitats présents. Ceci sera fait dans un deuxième temps. Pour les poissons amphihalins, ceux-ci seront présentés après et nous prendrons compte des pressions qui s'appliquent et voir comment améliorer l'état de conservation de ces espèces.

Réponse SBAA : On en discutera, au moment où on croquera les enjeux et les pressions, ceci sera évoqué dans un prochain groupe de travail.

M Alain Dumont, Fédération départementale de la pêche 22

Il est intéressant de prendre en compte les habitats marins car certains représentent des sites de nourrissage pour certaines espèces qui font une partie de leur cycle en zone littorale (truite de mer, flet etc.). Les prendre en compte permet de protéger indirectement l'espèce.

- M Eric Feunten, MNHN-CRESCO

La station marine fait des suivis des rivières annexes pour certains poissons. Les résultats montrent que la Baie de Saint Briec joue un rôle important pour les juvéniles d'aloise notamment.

Il est dommage que la baie de l'Arguenon ne soit pas incluse dans ce site, car elle fait partie intégrante de l'entité/écosystème autant pour les oiseaux nicheurs (comme les sternes) ou poissons amphihalins. Les habitats marins sont essentiels pour les poissons amphihalins

Réponse OFB : Notre but est de travailler en réseau, et de prendre en compte ce qui se passe autour des sites et sur d'autres sites.

M Ropert, FFESSM Bretagne Paye de la Loire / CODEP 22

(1) Dans le cadre de Natura 2000 on parle très peu de faune et flore sous-marine (exception zostère), est-ce que ceci vient de Natura 2000 en soi qui ne va pas sur ces compartiments ou est-ce que ceci peut être intégré dans la démarche ? (2) Est-ce que les connaissances de la faune et la flore intègrent ces études dans le cadre du diagnostic Natura 2000 ? (3) Le milieu marin subit des agressions, si on ne protège pas aujourd'hui, on risque de voir une baisse des ressources halieutiques. Il faut bien prendre en compte le milieu sous-marin.

Réponse OFB : (1) Natura 2000 ne prend pas beaucoup en compte les espèces de faune et flore sous-marine, très peu d'espèces sont listées dans la directive. Notre clé d'entrée est les habitats marins. (2) Lors de la rédaction du diagnostic sur les habitats marins, les données faune et flore sont prises en compte pour décrire l'habitat. (3) En effet le milieu sous-marin est pris en compte, et en protégeant le milieu marin, l'idée est de pouvoir aider à la préservation des espèces.

Mme Hamon, CRPM Bretagne

Sur l'enjeu 1110-3 sables grossiers et graviers, l'enjeu est fort qu'il y ait du maërl ou non sur Cap d'Erquy-Cap Fréhel, cela pose question. Ceci est-il dû à la grande surface de l'habitat qui fait un score plus fort ? Le niveau d'enjeu est différent sur BSBE sur cet habitat, on se pose de la question de la continuité entre les deux sites, notamment lorsqu'il s'agira de mettre en place des mesures et de faire l'ARP.

Réponse OFB : Effectivement l'enjeu ressort fort même en absence de maërl du fait de la surface importante de l'habitat. Ce site est un grand site avec des grandes surfaces à l'échelle nationale, ce qui donne un fort score de représentativité. Effectivement, sur Baie de Saint Briec Est ça n'est pas la cas, car l'habitat est en plus faible surface. Quant à la continuité entre les deux sites- étant sur deux sites différents on est obligé d'appliquer la méthode séparément sur les deux sites. De la vigilance et une recherche de cohérence sera nécessaire quand il s'agira de prendre des mesures.

Mme Hamon, CRPM Bretagne

Les récifs circalittoraux (1170ND) sont assez spécifiques du site mais qui ne sont pas décrits dans la typologie Cahier d'Habitats mais sont malgré tout protégés au titre de la directive. Leur très forte surface sur le site ce qui fait ressortir en enjeu fort. Cet habitat à l'air assez méconnu ? Si tous les enjeux forts sur le site se trouvent au large et sur de fortes proportions, cela sera difficile de prioriser les actions de gestion et de proposer des mesures.

Réponse OFB : il existe des données sur l'habitat, notamment venant de Cartham. Cet habitat est présent sur une surface importante, et en le comparant à tous les récifs circalittoraux en site N2000 sur la Manche-Atlantique, il ressort en proportion/représentativité élevée sur ce site. Il y a des fonctionnalités halieutiques très importantes pour les poissons (accueil, nourrissage, présence). Ces facteurs conduisent à définir un enjeu fort en effet.

Réponse M Feunteun – MNHN : l'enjeu n'est pas seulement par rapport à la protection mais aussi sur la connaissance lacunaire de ce milieu. Le marché Cartham a permis la cartographie du golfe avec des éléments nouveaux. L'enjeu de connaissance est fort. Cela se reflète dans le fait que ce soit un enjeu fort, et on a des besoins de qualification des pressions, pas seulement liées à la pêche pro, peut être aussi plaisance, et une fois définis il faudrait sensibiliser les usagers.

Réponse OFB : il faut noter que l'on n'analyse pas seulement les pressions de pêche pro mais toutes les pressions qui peuvent s'appliquer sur l'habitat.

M Jean-Luc Barbot, Lamballe terre et mer

Peut-on imaginer une cartographie des zones de nourricerie et autre en Baie de Saint Brieuc ?

Réponse M Feunteun – MNHN : Des travaux sur les zones fonctionnelles ont été produits par l'équipe d'Agrocampus de Rennes (<https://halieutique.agrocampus-ouest.fr/fr/projet/113>). Une thèse actuellement en cours prolonge ces travaux ; projet HAPOMAX conduit par Juliette CHampagnat (<https://halieutique.agrocampus-ouest.fr/fr/personne/304>).

- M Eric Feunten, MNHN

Les milieux rocheux intertidaux sont définis en état de conservation 'bon' pour le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, ceci est à revoir du fait des données que nous possédons.

Réponse OFB : Nous en discuterons et changerons si besoin cet qualification de l'état de conservation.

- Mme Servane Le Calvez, CDP MEM 22

L'état de conservation récifs sous-marins sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel est inconnu – prévoit-on une acquisition de connaissance pour ces milieux pour caractériser ceci ?

Réponse OFB : Nous essaierons de combler ces connaissances sur les sites si possible, en sachant que ces données seront soumises à l'avis d'experts pour définir l'état de conservation ; à l'heure actuelle il n'existe pas d'indicateur fondés sur des métriques calculables.

Mammifères marins

Résultats

Six espèces de mammifères marins ont été identifiées sur les deux sites N2000 mais seulement 3 figurent au FSD de CECF et 4 au FSD de SBE.

Un enjeu fort est proposé pour une seule espèce, le grand dauphin. L'enjeu est qualifié de moyen pour le marsouin et de faible pour chaque espèce de phoques.

Un OLT de Maintien du bon état de conservation est proposé pour les phoques en bon état de conservation à l'échelle biogéographique et un OLT de rétablissement du bon état de conservation pour le grand dauphin et le marsouin.

Echelle	Niveau d'enjeu		Etat de conservation
	Baie de Saint Brieuc Est	Cap d'Erquy – Cap Fréhel	DHFF France Atlantique
Grand Dauphin	fort	fort	Moyen
Marsouin commun	moyen	moyen	Moyen
Phoque veau marin	faible	faible	Bon
Phoque gris	faible		Bon

Commentaires

RAS

Poissons amphihalins

Résultats

La Grande alose, le Saumon atlantique et la Lamproie marine présentent des enjeux forts sur le site Baie de Saint-Brieuc Est. En raison du manque de données, l'Alose feinte et la Lamproie fluviatile ont un niveau d'enjeu indéterminé qui pourrait être réajusté après acquisition de connaissances.

Toutes les espèces ont un niveau d'enjeu indéterminé sur le site Cap d'Erquy Cap Fréhel.

L'objectif à long terme proposé est de contribuer au maintien de la présence des populations et au rétablissement du bon état écologique des espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000.

On propose d'ajouter la Lamproie marine et le Saumon atlantique au formulaire standard de données du site Baie de Saint-Brieuc Est.

Commentaires

Mme Gaëlle Germis, Bretagne Grands migrants

Il est regrettable que l'Anguille européenne ne figure pas dans les espèces à enjeu.

- ➔ Réponse OFB : Les espèces qui ne sont pas listées aux annexes de la Directive habitats faune flore ne sont pas incluses dans la hiérarchisation des enjeux. Cependant, le diagnostic écologique intègre un paragraphe sur ces espèces (Anguille, Truite de mer, Epinoche, Epinochette,...) et aborde les différentes politiques publiques qui les traitent à l'échelle nationale et locale. Natura 2000 pourra être bénéfique à ces espèces par le biais des actions mises en place pour les espèces d'intérêt communautaire.

M Alain DUMONT, Fédération départementale de Pêche 22

Il en est de même pour le Flet et le Mulet qui ne font pas partie des espèces de la Directive mais qui ont un rôle important en fond de baie. Il est également important de mentionner des espèces comme

l'Épinoche et l'Épinochette qui sont très présentes dans les marais et prés salés et vivent entre le milieu d'eau douce et marin.

Réponse OFB :

Natura 2000 est une politique publique en soi et on peut s'appuyer sur la notion d'espèces parapluie pour mettre en place des actions qui profiteront à toutes les autres espèces. Notamment sur le volet de libre circulation des espèces, les actions qui pourront être menées auront une incidence positive sur toutes les espèces amphihalines.

2. Commentaires généraux

M Yves Gauthier, Président des pêcheurs plaisanciers Dahouet et représentant officiel de l'UNAN

Le projet d'AILES MARINES se trouve juste à côté des zones NATURA 2000 et ça ne semble gêner personne. Moi, si et je pense que je ne suis pas le seul à le penser. Ce qui préoccupe la fédération de pêche plaisance c'est la préservation de la pêche et les soucis que l'on aura si le projet éolien voit le jour. Les travaux auront des conséquences catastrophiques pour les filières professionnelles comme la pêche avec un risque de casse sociale.

- ➔ Réponse OFB : Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de ce GT hiérarchisation des enjeux. Nous évoquerons les activités socio-économiques lors des prochains GT prévus en février et mars 2021 (voir le calendrier en fin de CR). Toutes les activités génèrent de pressions. Ces pressions sur les enjeux seront également détaillées en GT à partir de mai 2021. Ces réflexions permettront de construire les objectifs opérationnels et permettront d'identifier les mesures à proposer de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état de conservation des habitats et espèces des deux sites Natura 2000.

3. Conclusion et travaux à venir

A retenir

Les espèces et habitats sont très nombreux et diversifiés sur les deux sites Natura 2000. Tous ces enjeux écologiques du site ont pu faire l'objet d'un travail de hiérarchisation écologique.

Les objectifs à long terme OLT ne sont proposés que pour les enjeux écologiques qui justifient la désignation de la ZSC ou de la ZPS. Ce sont les habitats de l'annexe 1 de la DHFF et les espèces listées sur les annexes I et II. Les espèces de l'annexe IV présentes sur le site justifient une protection stricte en tous lieux (y compris hors des aires protégées). Les espèces de l'annexe V (car prélevées ou chassées) sont identifiées mais gérées par ailleurs via des dispositions réglementaires nationales.

Plusieurs méthodologies ont été utilisées selon les compartiments biologiques. Les résultats de la hiérarchisation sont donc à considérer par thématique. Ces résultats permettent de définir la responsabilité de chaque site Natura 2000 pour l'enjeu écologique (=habitats/espèces).

On souligne que si tous les enjeux écologiques sont pris en considération au sein de chaque site N2000, les enjeux forts/très forts doivent justifier d'un niveau d'ambition élevé et de mesures de gestion adaptées. Ce seront les priorités de gestion de ces 2 sites. Nous en discuterons à partir de la deuxième séquence d'élaboration du DOCOB.

Selon leur état de conservation, les OLT visent soit le maintien soit le rétablissement du bon état de conservation de l'enjeu écologique. Ce sont les principales finalités des deux futurs DOCOBs qui

devront préciser les modalités opérationnelles pour atteindre ces OLT via des plans d'actions concrets et efficaces qui reposent sur des mesures contractuelles et réglementaires.

Amendement des documents et poursuite des échanges

Les discussions de ce GT ont alertés sur certains sujets. Des compléments techniques et scientifiques seront recherchés pour y répondre. Les documents seront modifiés en conséquence et de nouvelles versions des documents seront proposées en ligne sur les sites internet de chaque site.

Les chargés de mission restent disponibles pour des échanges téléphoniques et en visio pour poursuivre les échanges.

Calendrier à court terme

Les prochains rendez-vous concerneront les activités humaines présentes sur les deux sites N2000. Le calendrier est le suivant

Groupe de travail n°4 : mercredi 17 février 2021

Diagnostic socio-économique - activités halieutiques et industrielles

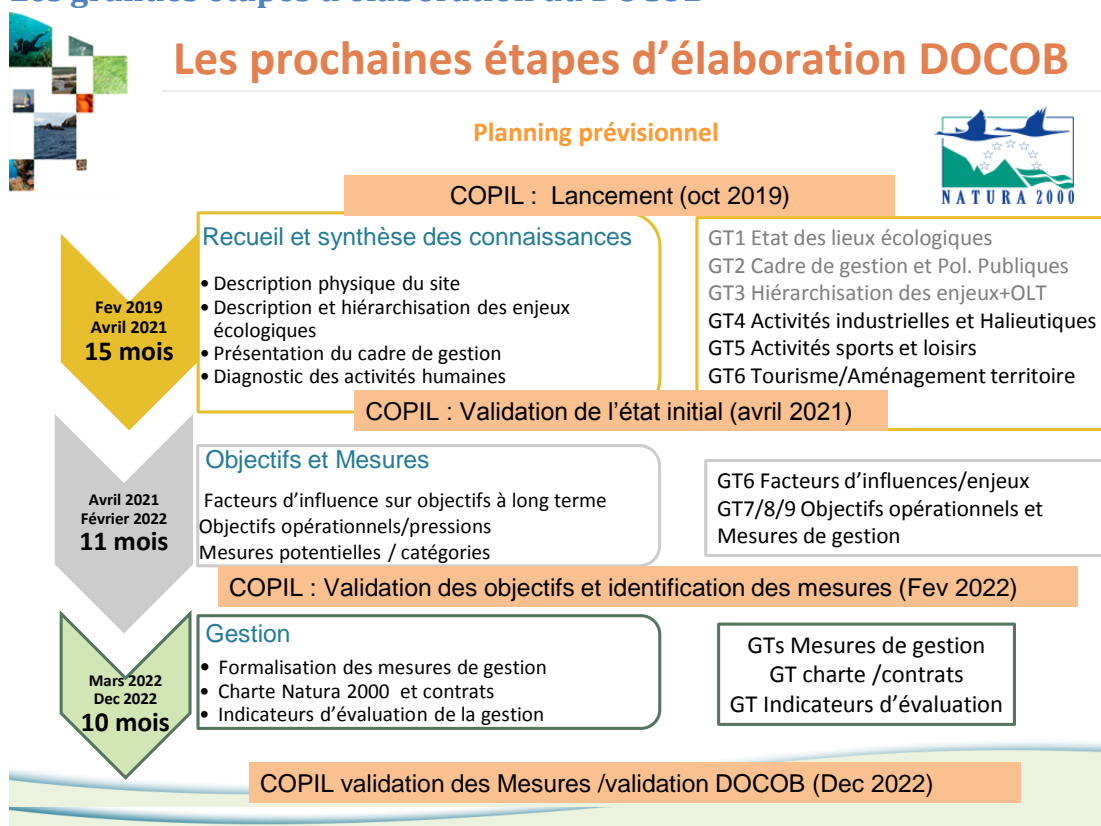
Groupe de travail n°5 : jeudi 11 mars 2021

Diagnostic socio-économique - activités sportives et de loisirs

Groupe de travail n°6 : mardi 30 mars 2021 (à confirmer)

Diagnostic socio-économique – Tourisme et aménagement du territoire

Les grandes étapes d'élaboration du DOCOB



Coordonnées des chargés de mission N2000

Morgane Oisel : thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est
morgane.oisel@sbaa.fr 02 96 68 23 58

Aurélien Pierre : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000revision@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Philippe Quéré : thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel
natura2000@caperquyfrehel.fr 02 96 41 50 83

Marion Collin : thématique habitats marins
marion.collin@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 81

Pauline Blanchard : thématique oiseaux marins, poissons amphihalins
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr 02 40 13 40 20

Olivier Abellard : thématique mammifères marins
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82

Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT3, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

allez sur l'onglet "Espace d'échanges"